

# CANCER & VIEILLISSEMENT

## Appel à Manifestation d'Intérêt Fondation ARC 2021

### 1. CONTEXTE

Parmi les 382 000 cas de cancer identifiés en France en 2018, plus de 118 000 ont été diagnostiqués chez des sujets âgés de 75 ans et plus, soit près d'un nouveau cas de cancer sur trois. Selon les projections les plus récentes, un cancer sur deux surviendra dans cette population en 2050. Le vieillissement contribue aux mécanismes oncogéniques dans la majorité des tumeurs et peut être un obstacle à la mise en œuvre de certaines stratégies thérapeutiques.

Dans la continuité de sa stratégie scientifique visant à soutenir les recherches susceptibles d'accroître les connaissances en oncologie et d'explorer de nouvelles approches thérapeutiques, la Fondation ARC initie en 2021 un **nouvel axe stratégique sur le thème « Cancer & Vieillessement »**.

Le **colloque Cancer & Vieillessement** organisé par la Fondation ARC le 15 septembre 2020, a permis de réaliser un état des lieux de cette thématique avec les **équipes médicales et scientifiques nationales** investies sur ce sujet. À partir de cet état des lieux, la Fondation ARC propose la mise en œuvre d'un **programme intégré et transversal au bénéfice direct du sujet âgé atteint de cancer**.

La mise en place de ce programme se déroulera en deux phases : une première phase dédiée à l'identification d'un projet de recherche clinique d'envergure que viendront enrichir, dans une seconde phase, des projets translationnels et fondamentaux.

La première phase de ce programme fait l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

### 2. OBJECTIF DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) est d'**identifier et de co-construire, avec la Fondation ARC, un projet de recherche clinique d'envergure explorant l'impact du vieillissement sur la prise en charge des patients atteints de cancer**.

### 3. CHAMP DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET ATTENDU

- Le projet devra concerner directement les domaines de la **cancérologie** et de la **recherche clinique en oncogériatrie**.
- Ce projet sera **multicentrique** et **multi-équipe** afin de fédérer les acteurs français concernés par la thématique.
- Ce projet intégrera l'**évaluation d'un âge clinico-biologique distinct de l'âge chronologique** (aussi appelé âge civil) afin de mieux comprendre les liens entre l'âge physiologique de l'individu, la prise en charge du cancer et la personnalisation des traitements.
- Il sera conçu de façon à intégrer secondairement des questions de recherche translationnelle et fondamentale.

- La durée de réalisation de ce projet sera au maximum de six ans et le montant total pouvant être demandé s'élèvera à 3 millions d'euros. La demande financière devra inclure les coûts liés aux échantillons biologiques (collecte, stockage, envoi, etc.) qui seront utilisés par les projets de recherche translationnelle identifiés lors de la seconde phase du programme « Cancer & Vieillessement ».
- Au-delà de son excellence médicale et scientifique, ce projet présentera les garanties les plus fiables en termes d'éthique et sera conduit dans le cadre de la législation existante.

#### 4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le dossier administratif et scientifique devra être complet et déposé dans les délais sur notre portail en ligne : [appelsaprojets.fondation-arc.org](https://appelsaprojets.fondation-arc.org)
- Sauf indication spécifique, le projet doit être rédigé intégralement en **anglais** ;
- Le projet doit respecter le champ du présent AMI ;
- La demande doit être présentée au nom d'un seul porteur de projet, qui sera le coordonnateur reconnu et qui s'engage à s'investir pleinement dans la mise en place et le suivi du projet ;
- Le porteur de projet doit occuper un poste titulaire permanent dans un établissement hospitalier, universitaire ou de recherche français ;
- Les équipes impliquées dans la demande doivent appartenir à un organisme public de recherche (université, EPST, EPIC, etc.) ou à un établissement de santé public ou privé à but non lucratif (CHU, CH, CRLCC, groupes coopérateurs en oncologie, etc.).

#### 5. PROCESSUS DE DÉPÔT DE PROPOSITION ET SÉLECTION DE PROJET

Le processus se déroulera en plusieurs étapes sur le portail [appelsaprojets.fondation-arc.org](https://appelsaprojets.fondation-arc.org).

##### a. Dépôt de la proposition de projet (manifestation d'intérêt)

La proposition de projet, précise et synthétique, utilisera les champs du formulaire à compléter en ligne. Son expertise sera réalisée par un comité *ad hoc* international. Cette expertise respectera l'accord de confidentialité et la procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts établis par la Fondation ARC.

Le comité *ad hoc* présélectionnera les dossiers selon les critères d'expertise précisés ci-dessous :

- Impact clinique du projet dans le domaine de l'oncogériatrie
- Qualité médicale et scientifique
- Pertinence et originalité
- Clarté des hypothèses et objectifs
- Faisabilité du plan de travail dans la durée du projet
- Capacité à intégrer secondairement des questions de recherche translationnelle et fondamentale
- Compétence du porteur de projet et des équipes impliquées
- Positionnement national et international

- Éthique
- Adéquation de la demande budgétaire

b. Co-construction et dépôt du projet complet

Les porteurs des manifestations d'intérêt présélectionnées devront déposer le projet complet sur le portail en ligne. Ce dossier complet intégrera des perspectives translationnelles en permettant la collecte d'échantillons biologiques et le partage des données. Il prendra en compte les éventuelles recommandations du comité *ad hoc* et sera expertisé par ce comité dédié.

Afin que le projet final réponde au mieux aux attendus du programme « Cancer & Vieillessement » de la Fondation ARC, celle-ci se réserve le droit de demander le rapprochement de plusieurs propositions de projet déposées.

c. Sélection finale du projet

Tout dossier de candidature sera expertisé par le comité *ad hoc* en respectant l'accord de confidentialité et la procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts établis par la Fondation ARC. Le comité *ad hoc* émettra ses recommandations pour vote du financement par la Fondation ARC. Le projet sélectionné fera l'objet d'une notification et d'un suivi régulier par la Fondation ARC.

Le projet sélectionné servira de base à la seconde phase du programme « Cancer & Vieillessement » de la Fondation ARC. Cette seconde phase permettra d'identifier des projets de recherche translationnelle et fondamentale, susceptibles d'enrichir la réponse apportée à la question posée par le projet de recherche clinique.

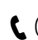
## 6. CALENDRIER

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : **18 décembre 2020**
- Date limite de dépôt des propositions de projet : **31 mars 2021, midi**
- Expertise : **avril-mai 2021**
- Notification aux porteurs : **juin 2021**
- Dépôt du projet complet : **été 2021**
- Décision de financement par la Fondation ARC : **automne 2021**

## 7. CONTACT

 [fondation-arc.org/aap2021-cancer-vieillessement](https://fondation-arc.org/aap2021-cancer-vieillessement)

 [cancerageing@fondation-arc.org](mailto:cancerageing@fondation-arc.org)

 01.45.59.58.45

Fondation ARC pour la recherche sur le cancer  
Direction scientifique – PReTI  
9 rue Guy Môquet  
94803 VILLEJUIF Cedex